

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Convention avec
l'Association le
RAFU. Autorisation
de signature et
versement d'une
subvention à cette
association –
Année 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD,
M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général et à la dynamique de la vie locale à travers des projets artistiques sur le territoire auprès des habitants.

Espace d'innovation artistique utopique pour les habitants et les familles de Floirac, le RAFU (Resto Artistique Floiracais Utopique) contribue à la promotion de l'art social en développant des projets favorisant l'accès à l'art et à la culture pour tous tels que :

- des Rencontres Urbaines Nomades, balades artistiques sur quatre saisons avec des performances éphémères sur tout le territoire
- des rencontres entre artistes et habitants au sein de l'espace d'exposition dit « Chez l'habitant »
- des ateliers arts et bien être, enfants et adultes

L'association compte à ce jour 485 adhérents, et propose sept ateliers hebdomadaires autour des arts plastiques, ateliers de danse et de bien-être.

En complément des ateliers, l'association a proposé une douzaine d'expositions au local du RAFU et des prestations Resto'Vélo au cours de l'année 2018 sur l'ensemble de la ville.

En 2019, l'association a pour objectif de poursuivre le projet d'art Social participatif en organisant un *Festival Street Art « balade artistique été »* du 3 au 16 juin 2019. Ce projet prend en compte un certain nombre d'enjeux sociaux et territoriaux tels que : améliorer le vivre ensemble et la cohésion sociale ; accompagner le renouvellement urbain par une offre attractive ; réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté.

Le festival sera un prétexte à rassembler les habitants dans les espaces publics de Floirac en favorisant des performances à ciel ouvert et en faisant découvrir de nouvelles disciplines artistiques. Une vingtaine de street artistes sera en résidence sur le temps du Festival, ce qui permettra la rencontre entre artistes et habitants. La participation et l'implication des habitants seront encouragés à la réalisation d'œuvres collectives.

Programme du Festival :

- Du 3 au 7 juin : réalisation de murs éphémères/ sensibilisation dans les écoles
- Samedi 8 juin : ouverture du Festival
- Du 9 au 15 juin : réalisation de fresques murales / performances / ateliers/ scènes ouvertes/conférence
- Dimanche 16 juin : balade

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à cette association, une subvention de 2 000 € (deux mille euros) au titre de l'année 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association LE RAFU précisant les modalités de ce partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission Culture du mercredi 15 mai 2019 ;

Vu la convention ci-annexée ;

Considérant que l'Association le RAFU contribue activement à la pratique artistique sur le territoire de Floirac ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la convention avec l'Association le RAFU.

APPROUVE le versement des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 2 000 € (deux mille euros) de subvention à l'Association le RAFU pour 2019 et à signer ladite convention.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : **31**
 Pour : 31
 Contre :
Abstention : 2 (MM. HADON,
BUTEL)

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,